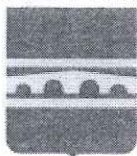


PROVINCE DE LUXEMBOURG



Arrondissement de MARCHE-en-FAMENNE

COMMUNE DE  
6990 HOTTON

## PUBLICATION REGLLEMENTS – REDEVANCE

En application de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Le COLLEGE COMMUNAL de la Commune de HOTTON, porte à la connaissance du public qu'en séance du 19 MARS 2019, le Conseil Communal a arrêté le règlement suivant :

**Pour les exercices 2020 à 2025 :**

- **Redevance sur la fourniture de chaleur sous forme d'eau chaude**

Ce règlement a été approuvé par arrêté ministériel du 17 AVRIL 2019.

Le texte de ce règlement peut être consulté par le public tous les jours ouvrables, de 8h30 à 12h, auprès de l'Administration communale de Hotton ainsi que sur internet via les liens :

- <http://mrw2.wallonie.be/dgpl/rtaxes/Recherche.aspx>
- <http://www.hotton.be/commune/vie-politique/reglements-communaux>

Fait à HOTTON, le 04/06/2019.

La Directrice générale,  
Marie-France DEWEZ



Le Bourgmestre,  
Jacques CHAPLIER